

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE ROUVILLE

RÈGLEMENT NO 1033

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1000
DÉCRÉTANT DES DÉLÉGATIONS DE
COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement # 1000 décrétant une délégation de compétence de la part du conseil municipal au directeur général ainsi qu'aux différents responsables de service et abrogeant les règlement 965 et 976 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 961.1 du Code municipal permet au Conseil municipal de faire, amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par Mme la conseillère Natacha Garneau-Tremblay, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal en date du 10 juin 2024, à l'effet qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente afin de modifier le *Règlement numéro 1000 décrétant une délégation de compétence de la part du conseil municipal au directeur général ainsi qu'aux différents responsables de service et abrogeant les règlement 965 et 976 de la Municipalité* ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 10 du Règlement 1000 de la Municipalité est remplacé par le suivant :

Article 10. Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Denis Meunier,
Greffier-trésorier



Natacha Garneau-Tremblay
Mairesse suppléante

Avis de motion : 10 juin 2024

Dépôt du projet de règlement : 10 juin 2024

Adoption du règlement : 8 juillet 2024

Entrée en vigueur : 11 juillet 2024